

Un service du Département

# Voyager gratuitement\* en Loire-Atlantique avec la carte

The logo for Lila, featuring the word "lila" in a stylized font. The "i" is green, and the "l" is blue. A registered trademark symbol (®) is to the right.

Pour tout savoir sur les horaires, itinéraires,  
titres de transport, points de vente, transporteurs :  
du lundi au vendredi : 8h - 19h  
et le samedi : 8h - 12h30  
[sedeplacer.loire-atlantique.fr](http://sedeplacer.loire-atlantique.fr)

En Loire-Atlantique, vous avancez avec Lila®,  
le réseau de transport du Conseil général

Un service du Département



Conseil général de Loire-Atlantique  
Service transports  
3 quai Ceineray - BP 94109  
44041 Nantes cedex 1  
Site internet : [loire-atlantique.fr](http://loire-atlantique.fr)

Conception : Le Kwalé  
Crédit photo : ©Sandie Howard & Luis Alvarez. istockphoto.com  
Impression : xxxxxxxx  
xxxxxx 2013

Loire  
Atlantique



\* sous conditions de ressources et de situation sociale

# L'accès gratuit

aux lignes du réseau Lila  
et aux lignes scolaires  
est aujourd'hui possible

## Qui est concerné ?

**Les personnes inscrites à Pôle Emploi**  
en tant que demandeur d'emploi

**Les bénéficiaires d'un contrat aidé**  
Contrat d'Avenir, Contrat d'Accompagnement à l'Emploi

**Les allocataires du RSA**  
sous conditions, et leur conjoint dans le cas  
de couples mariés, pacsés ou concubins

**Les bénéficiaires de formation**  
pour demandeurs d'emploi

**Les personnes inaptes au travail**

**Les personnes handicapées**

**Les personnes  
de nationalité étrangère**  
en cours de régularisation administrative

**Les salariés d'entreprise**  
concernés par le chômage partiel  
(selon l'article L5122-1 du code du travail)

## À quelles conditions ?

**Être domicilié en Loire-Atlantique\***

et **avoir des ressources inférieures  
au montant du SMIC**

\* ou dans les communes : Pénestin, Camoël, Férel (réseau Cap Atlantique)

## Durée de validité

Le titre de transport est personnel et valable  
1 an à compter du mois d'établissement de la carte  
(6 mois en cas de chômage partiel)  
et peut être renouvelé.

## Conditions d'utilisation

Le titre de transport gratuit est valable sur le réseau **Lila**.  
Ce titre n'est pas valable sur les réseaux urbains  
des agglomérations nantaise (TAN) et nazairienne (STRAN).

Il peut aussi donner accès à **Lila scolaire** sous réserve  
de l'accord des structures intercommunales gestionnaires.

## Où se renseigner ?

**Auprès de votre mairie**

**Au Centre communal  
d'action sociale (CCAS)**

**À la Maison du département  
d'Ancenis et de Châteaubriant**

**Au Centre médico-social  
(CMS) de votre secteur**

**À l'Hôtel du Département  
à Nantes**

**Au service des transports  
du Conseil général**



# Réseau départemental de transport

